

6117/20

(OR. en)

VERSION PROVISOIRE

PRESSE 8

PR CO 8

RÉSULTATS DE LA SESSION DU CONSEIL

3747^e session du Conseil

Affaires étrangères

Bruxelles, le 17 février 2020

Président

Josep Borrell

Haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères
et la politique de sécurité

P R E S S E

SOMMAIRE¹**POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT**

Actualité	4
Relations UE-Union africaine	4
Libye	5
Déjeuner de travail sur les relations UE-Inde	5

AUTRES POINTS APPROUVÉS***AFFAIRES ÉTRANGÈRES***

– Liste commune des équipements militaires de l'Union européenne	6
– Soudan du Sud - Mesures restrictives - Réexamen.....	6
– Adhésion des Îles Salomon à l'accord de partenariat intérimaire entre l'UE et les États du Pacifique	6
– Position de l'UE concernant le conseil de partenariat UE-Arménie et d'autres organes	7
– Conclusions sur le Zimbabwe.....	7
– Mesures restrictives - Zimbabwe.....	7
– Mesures restrictives - Biélorussie.....	7
– EU Integrated Resolve 2020 - Spécifications d'exercice	8
– Conclusions sur les priorités de l'UE en 2020 dans les enceintes des Nations unies compétentes en matière de droits de l'homme - Adoption	8
– Syrie - Mesures restrictives - Nouvelles inscriptions sur la liste	8

AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

– Nominations au Conseil de résolution unique	9
---	---

¹ • Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
• Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
• Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

JUSTICE ET AFFAIRES INTÉRIEURES

- Commission des stupéfiants - positions de l'UE 9
- Eurodac - Norvège, Islande 9

AGRICULTURE

- Maladies répertoriées et émergentes..... 10
- Animaux terrestres et œufs à couvrir 10

EMPLOI ET POLITIQUE SOCIALE

- Nombre et intitulés des variables pour le domaine des revenus et des conditions de vie 10
- Plan glissant pluriannuel..... 10
- Nombre et intitulé des variables pour le domaine de la main-d'œuvre 11
- Recommandation du Conseil concernant la politique économique de la zone euro 11

MARCHÉ INTÉRIEUR ET INDUSTRIE

- Exemption relative à la présence de composés de plomb 11
- Exemption relative au chrome hexavalent 12

TRANSPORTS

- Accord avec la Chine sur les services aériens 12

TRANSPARENCE

- Accès du public aux documents 12

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT**Actualité**

Le Conseil des affaires étrangères a été informé des déplacements que le haut représentant a effectués récemment dans les Balkans occidentaux, dans la région du Proche-Orient, notamment en Jordanie et en Iran, et aux États-Unis.

Dans ce contexte, les ministres ont eu l'occasion d'examiner le processus au Proche-Orient, notamment les récentes propositions des États-Unis, le rôle de l'UE et la meilleure manière de relancer un processus politique qui soit acceptable pour les deux parties, sur la base des paramètres internationalement reconnus, de l'égalité des droits et du droit international.

Le Conseil a ensuite abordé la crise qui se développe dans le nord-ouest de la Syrie, où l'offensive militaire menée par le régime syrien et ses alliés provoque une crise humanitaire à Idlib et risque de compromettre la stabilité dans toute la région.

Enfin, les ministres ont évoqué la situation au Venezuela et au Sahel.

Relations UE-Union africaine

Le Conseil a débattu des relations entre l'UE et l'Union africaine en vue d'établir des orientations politiques sur les futures priorités stratégiques avec l'Afrique et de coordonner les contacts avec les partenaires africains avant d'importantes réunions à venir.

Parmi ces réunions figurent notamment la réunion des ministres des affaires étrangères de l'UA et de l'UE et le 6^e sommet UE-Union africaine, qui se tiendra à Bruxelles en octobre 2020.

La Commission européenne devrait présenter une communication conjointe intitulée "Vers une stratégie globale avec l'Afrique" le 4 mars 2020.

Libye

Le Conseil a été informé des résultats de la récente réunion de suivi de la conférence de Berlin, qui s'est tenue en marge de la conférence de Munich sur la sécurité, et il a procédé à un échange de vues sur la Libye.

Dans ce contexte, les ministres sont parvenus à un accord politique sur le lancement d'une nouvelle opération en Méditerranée, destinée à mettre en œuvre l'embargo sur les armes imposé par le Conseil de sécurité des Nations unies. Parmi les tâches secondaires pourront figurer la lutte contre la criminalité organisée responsable de mouvements migratoires et la formation des garde-côtes libyens et de la marine libyenne.

La nouvelle opération aura des moyens aériens, satellitaires et maritimes et son théâtre d'opérations sera défini conformément au mandat convenu.

Les ministres sont convenus que l'impact potentiel sur les flux migratoires ferait l'objet d'un suivi attentif et pourrait, dans certains cas, entraîner le retrait des moyens maritimes de la zone concernée.

Déjeuner de travail sur les relations UE-Inde

Au cours d'un déjeuner informel, les ministres des affaires étrangères et leur homologue indien, M. Subrahmanyam Jaishankar, ont tenu un débat dans la perspective du 15^e sommet UE-Inde, qui devrait avoir lieu le 13 mars à Bruxelles.

L'échange de vues a essentiellement porté sur le multilatéralisme et le respect de l'ordre mondial fondé sur des règles, le changement climatique et la protection de l'environnement, des questions de politique étrangère et la sécurité régionale, ainsi que le commerce et les investissements, la modernisation durable et la connectivité.

AUTRES POINTS APPROUVÉS

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Liste commune des équipements militaires de l'Union européenne

Le Conseil a adopté une version actualisée de la liste commune des équipements militaires de l'Union européenne visée dans la position commune 2008/944/PESC et a décidé de la faire publier au Journal officiel de l'Union européenne (série C).

La position commune 2008/944/PESC définit des règles communes régissant le contrôle des exportations de technologie et d'équipements militaires.

Soudan du Sud - Mesures restrictives - Réexamen

Le Conseil a décidé de maintenir les mesures restrictives existantes à l'encontre d'une personne en raison de la situation au Soudan du Sud.

Le 7 mai 2015, le Conseil a adopté la décision (PESC) 2015/740 concernant des mesures restrictives en raison de la situation au Soudan du Sud. Le règlement (UE) 2015/735 du Conseil donne effet aux mesures prévues par la décision (PESC) 2015/740.

Ces mesures doivent être réexaminées à intervalles réguliers et au moins tous les douze mois.

Le Conseil est convenu de publier les avis correspondants au Journal officiel de l'Union européenne (série C).

Adhésion des Îles Salomon à l'accord de partenariat intérimaire entre l'UE et les États du Pacifique

Le Conseil a adopté une décision relative à l'adhésion des Îles Salomon à l'accord de partenariat intérimaire entre l'UE, d'une part, et les États du Pacifique, d'autre part ([9405/19](#) + [ADD 1](#)). Le Conseil a également informé le Parlement européen de l'adoption de cette décision du Conseil et a ordonné sa publication au Journal officiel.

Le 29 avril 2019, la Commission a présenté au Conseil une proposition de décision du Conseil relative à l'adhésion des Îles Salomon à l'accord de partenariat intérimaire ainsi qu'une [offre d'accès au marché](#).

Position de l'UE concernant le conseil de partenariat UE-Arménie et d'autres organes

Le Conseil a adopté des décisions sur la position à prendre au nom de l'UE au sein du conseil de partenariat institué par l'accord de partenariat global et renforcé entre l'UE et la Communauté européenne de l'énergie atomique, d'une part, et la République d'Arménie, d'autre part, en ce qui concerne l'adoption des règlements intérieurs du conseil de partenariat ainsi que du comité de partenariat, des sous-comités et d'autres organes institués par le conseil de partenariat.

Le Conseil a décidé de faire publier les décisions du Conseil au Journal officiel de l'Union européenne.

Conclusions sur le Zimbabwe

Le Conseil a adopté des conclusions sur le Zimbabwe, dans lesquelles il réaffirme que l'UE continue de soutenir les réformes économiques et politiques menées dans le pays. Dans ses conclusions, le Conseil prend acte de la grave crise humanitaire que connaît actuellement le pays et réaffirme le soutien de l'UE à la population du Zimbabwe dans divers domaines, comme le développement économique, les soins de santé primaires et le renforcement de la résilience, ainsi qu'à travers l'aide humanitaire.

Pour en savoir plus, voir le [communiqué de presse](#).

Mesures restrictives - Zimbabwe

Le Conseil a adopté une décision modifiant la décision [2011/101/PESC](#) concernant des mesures restrictives à l'encontre du Zimbabwe, qui seront prorogées jusqu'au 20 février 2021 en ce qui concerne quatre personnes et une entité. Les mesures restrictives ont été suspendues pour une personne et leur suspension a été prorogée en ce qui concerne trois personnes. Le Conseil a par ailleurs adopté un règlement modifiant le [règlement \(CE\) n° 314/2004](#) concernant des sanctions à l'égard du Zimbabwe.

Le règlement (CE) n° 314/2004 du Conseil donne effet au gel des fonds et des ressources économiques d'un certain nombre de personnes physiques ou morales, d'entités et d'organismes.

Mesures restrictives - Biélorussie

Le Conseil a adopté une décision du Conseil modifiant la décision [2012/642/PESC](#) et prorogeant les mesures restrictives à l'encontre de la Biélorussie jusqu'au 28 février 2021.

Pour en savoir plus, voir le [communiqué de presse](#).

EU Integrated Resolve 2020 - Spécifications d'exercice

Le Conseil a approuvé les spécifications recommandées par le Comité chargé des aspects civils de la gestion des crises (Civcom) et le Comité militaire de l'UE (CMUE) en ce qui concerne les procédures de fixation des paramètres pour la planification et la conduite des opérations militaires et civiles de l'UE. Cette question s'inscrit dans le cadre de l'exercice "EU Integrated Resolve 2020 (EU IR20)" proposé, qui constitue une initiative visant à mieux coordonner les exercices de formation militaire de l'UE et le partage d'informations avec d'autres pays partenaires et des organisations internationales.

Conclusions sur les priorités de l'UE en 2020 dans les enceintes des Nations unies compétentes en matière de droits de l'homme - Adoption

Le Conseil a adopté des conclusions sur les priorités qui devraient être celles de l'UE dans les enceintes des Nations unies compétentes en matière de droits de l'homme, parmi lesquelles figurent le Conseil des droits de l'homme, l'Assemblée générale des Nations unies et le Conseil de sécurité des Nations unies. Dans ses conclusions, le Conseil a réaffirmé sa détermination à soutenir, défendre et promouvoir activement le système des droits de l'homme des Nations unies tout au long de 2020 en en faisant une priorité de son action extérieure, l'année 2020 marquant le 75^e anniversaire de l'entrée en vigueur de la charte des Nations unies.

Pour en savoir plus, voir le [communiqué de presse](#).

Syrie - Mesures restrictives - Nouvelles inscriptions sur la liste

Le Conseil a ajouté huit hommes d'affaires de premier plan et deux entités liées à ces hommes d'affaires sur la liste des personnes et entités faisant l'objet de sanctions visant le régime syrien et ses partisans. Leurs activités ont bénéficié directement au régime Assad, y compris par l'intermédiaire de projets situés sur des terres expropriées appartenant à des personnes déplacées par le conflit.

Pour en savoir plus, voir le [communiqué de presse](#).

AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES**Nominations au Conseil de résolution unique**

Le Conseil a adopté une décision portant nomination des personnes ci-après en tant que membres titulaires du Conseil de résolution unique pour une durée de cinq ans à compter du 1^{er} mars 2020:

- M. Jan Reinder DE CARPENTIER, vice-président,
- M. Jesús SAURINA, directeur pour la planification des résolutions et les décisions,
- M. Pedro MACHADO, directeur pour la planification des résolutions et les décisions.

JUSTICE ET AFFAIRES INTÉRIEURES**Commission des stupéfiants - positions de l'UE**

Le Conseil a adopté deux décisions relatives aux positions à prendre, au nom de l'UE, lors de la soixante-troisième session de la Commission des stupéfiants, en ce qui concerne l'inscription internationale de nouvelles substances psychoactives et du cannabis.

Eurodac - Norvège, Islande

Le Conseil a adopté une décision ([15791/18](#)) relative à la conclusion du protocole prorogeant l'accord sur Eurodac entre l'UE et la Norvège et l'Islande pour permettre l'accès à Eurodac à des fins répressives ([15792/18](#)).

Ce protocole vise à renforcer la coopération avec ces pays à des fins de prévention et de détection des infractions terroristes ou d'autres infractions pénales graves ainsi que des enquêtes en la matière. Il permettra à des autorités répressives désignées de demander la comparaison de données dactyloscopiques avec celles transmises à Eurodac.

AGRICULTURE**Maladies répertoriées et émergentes**

Le Conseil a décidé de ne pas exprimer d'objections à l'égard d'un règlement délégué de la Commission complétant le règlement (UE) 2016/429 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les règles applicables à la surveillance, aux programmes d'éradication et au statut "indemne" de certaines maladies répertoriées et émergentes. Le nouvel acte concerne certaines maladies répertoriées et émergentes d'animaux terrestres, aquatiques et autres, comme prévu dans le règlement (UE) 2016/429. ([15265/19](#))

Animaux terrestres et œufs à couver

Le Conseil a décidé de ne pas exprimer d'objections à l'égard d'un règlement délégué de la Commission complétant le règlement (UE) 2016/429 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les conditions de police sanitaire applicables aux mouvements d'animaux terrestres et d'œufs à couver dans l'Union. Le nouvel acte complète les dispositions en matière de prévention et de lutte contre les maladies animales transmissibles aux animaux ou aux êtres humains énoncées à l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) 2016/429, en ce qui concerne les mouvements d'animaux terrestres détenus, d'animaux terrestres sauvages et d'œufs à couver dans l'Union ([15206/19](#))

EMPLOI ET POLITIQUE SOCIALE**Nombre et intitulés des variables pour le domaine des revenus et des conditions de vie**

Le Conseil a décidé de ne pas exprimer d'objections à l'égard d'un règlement délégué de la Commission complétant le règlement (UE) 2019/1700 du Parlement européen et du Conseil en spécifiant le nombre et les intitulés des variables pour le domaine du revenu et des conditions de vie. Le nouvel acte précise le nombre et les intitulés des variables pour l'ensemble de données dans le domaine du revenu et des conditions de vie ([15199/19](#) + [15199/19 ADD 1](#)).

Plan glissant pluriannuel

Le Conseil a décidé de ne pas exprimer d'objections à l'égard d'un règlement délégué de la Commission complétant le règlement (UE) 2019/1700 du Parlement européen et du Conseil en établissant un plan glissant pluriannuel.

En vue de la mise en œuvre du règlement (UE) 2019/1700 en 2021, ce règlement délégué de la Commission définit le premier système de plan glissant pluriannuel à utiliser pendant la période de huit années commençant en 2021 ([15200/19](#) + [15200/19 ADD 1](#)).

Nombre et intitulé des variables pour le domaine de la main-d'œuvre

Le Conseil a décidé de ne pas exprimer d'objections à l'égard d'un règlement délégué de la Commission complétant le règlement (UE) 2019/1700 du Parlement européen et du Conseil en spécifiant le nombre et l'intitulé des variables pour le domaine de la main-d'œuvre. Le nouvel acte précise le nombre et les intitulés des variables pour l'ensemble de données dans le domaine de la main-d'œuvre ([15201/19](#) + [15201/19 ADD 1](#)).

Recommandation du Conseil concernant la politique économique de la zone euro

Le Conseil a décidé d'approuver les aspects liés à l'emploi et à la politique sociale de la recommandation concernant la politique économique de la zone euro. Les États membres de la zone euro sont destinataires de la recommandation. Elle suggère qu'ils prennent, individuellement et collectivement, certaines mesures dans le cadre de l'Eurogroupe au cours de la période 2020-2021 ([5608/20](#)).

MARCHÉ INTÉRIEUR ET INDUSTRIE**Exemption relative à la présence de composés de plomb**

Le Conseil a décidé de ne pas exprimer d'objections à l'égard d'une directive déléguée de la Commission modifiant l'annexe II de la directive 2000/53/CE du Parlement européen et du Conseil relative aux véhicules hors d'usage en ce qui concerne certaines exemptions relatives à la présence de plomb et de composés de plomb.

La directive modifie le libellé et/ou la date de réexamen des exemptions relatives à l'utilisation de plomb et de composés de plomb dans les composants de véhicules réceptionnés avant une date donnée.

Cette directive est un acte délégué conformément à l'article 290 du traité sur le fonctionnement de l'UE. Elle peut à présent entrer en vigueur, sauf objection du Parlement européen ([15229/19](#) + [15229/19 ADD 1](#)).

Exemption relative au chrome hexavalent

Le Conseil a décidé de ne pas exprimer d'objections à l'égard de la directive déléguée de la Commission modifiant l'annexe II de la directive 2000/53/CE du Parlement européen et du Conseil relative aux véhicules hors d'usage en ce qui concerne l'exemption autorisant l'utilisation de chrome hexavalent comme agent anticorrosion pour les systèmes de refroidissement en acier au carbone dans les réfrigérateurs à absorption des autocaravanes.

La directive modifie le libellé de l'exemption relative à l'utilisation de chrome hexavalent dans les matériaux et composants des véhicules mis sur le marché après le 1^{er} juillet 2003 en vue de l'aligner sur celui d'exemptions similaires prévues par d'autres actes juridiques de l'UE. En outre, à la lumière des preuves techniques et scientifiques indiquant que des solutions appropriées pourraient être à l'avenir disponibles pour remplacer le chrome hexavalent, la directive subdivise l'exemption actuelle en trois points et fixe une date d'expiration pour deux de ces points.

Cette directive est un acte délégué conformément à l'article 290 du traité sur le fonctionnement de l'UE. Elle peut à présent entrer en vigueur, sauf objection du Parlement européen ([15218/19](#) + [15218/19 ADD 1](#)).

TRANSPORTS**Accord avec la Chine sur les services aériens**

Le Conseil a adopté une décision relative à la conclusion, au nom de l'UE, de l'accord entre l'UE et la Chine sur certains aspects des services aériens, qui a été signé le 20 mai 2019 ([5296/20](#), [11033/19 REV1](#), [9685/18](#)). L'accord est le résultat de négociations visant à mettre les accords bilatéraux existants dans le domaine de l'aviation entre les États membres et la Chine en conformité avec le droit de l'Union

TRANSPARENCE**Accès du public aux documents**

Le 17 février 2020, le Conseil a approuvé les réponses aux demandes confirmatives suivantes:

- n° 40/c/01/1 - ([15212/19](#))

- n° 01/c/01/20 - (5070/1/20)